

Délibération du Conseil municipal

Séance du 31 janvier 2023

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

| | |
|---------------------|------------------------|
| BEAUCLAIR Sophie | à BOYER Emilie |
| BOUSSICAULT Gérald | à PAVILLON Jean-Paul |
| FRAKSO Mohamed | à LIOTON Valérie |
| LECACHEUR Julien | à VIGNER Jean-Philippe |
| REGRAGUI Sidi Kamal | à GUIBERT Vincent |

Absent(s) excusés

Absent(s)

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

CORBILLON Christine, LHUISSIER Thierry

Convocation adressée le 25 janvier 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE3101-07 | Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – Installation d'équipements de production d'énergie renouvelable – Création d'une Boucle d'Eau Tempérée à Energie Géothermique

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2334-33 à L2334-36, relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale en date du 14 novembre 2022 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023,

Considérant que ces travaux visant à rendre les bâtiments publics moins énergivores sont programmés au titre de l'exercice 2023,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 24 janvier 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération « travaux de création d'une BETEG » et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| Travaux | 992 940 € hors taxe |
| Maîtrise d'œuvre, ingénierie | 79 435 € hors taxe |
| Total | 1 072 375 € hors taxe |

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023 au taux de 35 % pour les travaux susmentionnés,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires.**

| VOTE | | | |
|-------------------|----|------------|----|
| En exercice | 32 | POUR | 30 |
| Présents | 25 | CONTRE | 0 |
| Pouvoirs | 5 | ABSTENTION | 0 |
| Pris part au vote | 30 | TOTAL | 30 |

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

